L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

JEUDI (MATIN) 27 OCTOBRE 1831.

☞ A dater de lundi prochain, l'ABEILLE reparaîtra tous les jours.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 27 octobre.

Le courrier d'hier nous a apporté les journaux de N. York du 12—ils ne contiennent que les nouvelles que nous avons apprises par le *Cincinnati*; nous en avons traduit, néanmoins, une lettre d'O. P. Q. qu'on ne lira pas sans intérêt.

On annonce au bas du fleuve le trois mâts barque *London*; ce navire est probablement le même qui était en charge le 2 septembre à Liverpool; s'il en est ainsi il ne peut manquer de nous apporter des nouvelles.

Nous avons reçu des journaux de Jalapa (Mexique,) jusqu'au 5 octobre. Ils contiennent peu de chose qui soit d'un intérêt immédiat pour nos lecteurs. Le *Registro Oficial* de Mexico du 19 septembre, annonce la mort de M. Joseph-Manuel Herrera, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Ce citoyen distingué prit une part active dans la première révolution du Mexique; et lors de celle opérée par Iturbide, il fut un des premiers à se réunir à lui, pensant qu'une monarchie constitutionnelle convenait mieux à son pays qu'un gouvernement républicain. Il eut l'honneur d'être le premier ministre des relations, après que l'indépendance eut été assurée. Après la chûte de l'empire, M. Herrera fut nommé membre de la chambre des députés, et en 1829 il fut appelé par Guerrero au ministère de la justice et des affaires ecclésiastiques. Sous l'administration actuelle il avait obtenu une pension de $1000; mais une mort prématurée (M. Herrera était âgé de cinquante ans) l'empêche de jouir long-temps de cette récompense due aux nombreux services qu'il a rendus à son pays.

Le gouvernement de la confédération a obtenu l'autorisation de contracter un nouvel emprunt de deux millions de piastres. Nous livrons à la méditation de nos lecteurs le paragraphe suivant d'un journal de Veracruz du 29 septembre, et nous avouons qu'il ne nous paraît pas fort intelligible :—

" Le courrier de l'intérieur est arrivé; la plus grande tranquillité continue de régner. Seulement, s'il faut nous en rapporter à des lettres que nous avons vues, il se répand à Mexico un sourd murmure qui détruit la confiance et éveille les soupçons. Pourquoi un emprunt de deux millions? Quel est l'objet de ce mouvement de troupes général qu'on annonce? Va-t-on établir des *cordons sanitaires?* Oh paix, heureuse paix! fasse le ciel que tu ne sois pas troublée! "

La plus profonde tranquillité règne par toute la république. Le travail des mines, qui a été repris généralement, se poursuit avec activité et promet des résultats importants dans nombre de localités. Au nord de la ville de Durango, capitale de l'état de ce nom, on a découvert des mines de fer très abondantes qui déjà sont exploitées avec succès. La législature de Mexico a exempté de tous droits pour dix ans, les fers des mines de cet état. On parle du prochain établissement d'une vaste manufacture de tissus de coton, dans le voisinage de la capitale.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

(A l'éditeur du *Morning Chronicle*)

PARIS, 17 août.

Défaite réelle de Casimir Périer—Adresse de la chambre des députés—Etat des affaires en Pologne—Ce qu'il faudra faire de la Belgique.

Monsieur,—Il faut que je vous prie, maintenant, de vous reporter à deux de mes dernières lettres; dans l'une je vous ai fait voir que "Casimir Périer se préparait à changer de système;" et dans l'autre je vous ai exposé les "manœuvres ministérielles." Permettez que je vous engage à les relire, alors vous comprendrez notre position d'aujourd'hui, et vous appréciérez aussi la défaite réelle du président du conseil. Le *Journal des Débats* vous dira que le système du ministère a triomphé! Mais cela est faux. Le nouveau système du ministère a triomphé, si vous le voulez—c'est à dire le système de la majorité de la chambre des députés; mais le système réel du ministère—son premier système, son système franchement avoué—a éprouvé un échec, et il a fait ce que j'avais prévu qu'il ferait il y a quelques jours—il a adopté le système de la majorité, et il l'appelle sien. Je puis vous expliquer cela en fort peu de mots, et alors, tandis que d'autres affirmeront en Angleterre que le ministre a une majorité décisive en sa faveur dans la chambre des députés, vous serez à même de prouver qu'il n'en est pas ainsi; mais que le ministère ayant trouvé la majorité contre lui, a changé de système, et que de cette manière, il espère obtenir la confiance, si non de la France, au moins de ses représentans actuels.

Eh bien, donc, vous vous rappelez que le célèbre M. Bignon, placé au premier rang par ses talens, dont l'éloquence vient encore de nous enchanter, et dont le patriotisme a captivé toute la France, donna avis de son intention de présenter en amendement à l'adresse relativement à la Pologne,—amendement par lequel la chambre exprimerait sa conviction que Louis-Philippe, par un moyen quelconque, soit par la diplomatie soit par la guerre, assurerait à la Pologne sa nationalité et son indépendance. Rien ne pouvait être plus modéré, plus sage et plus judicieux que les expressions choisies par M. Bignon, dont l'amendement était conçu en ces termes :—

"Dans les paroles touchantes de votre majesté sur les malheurs de la Pologne, la chambre des députés aime à trouver "une certitude" qui lui est bien chère: La nationalité polonaise ne périra pas."

Le ministre s'opposa avec force à cet amendement—non seulement à sa construction, mais à l'esprit dans lequel il était conçu—et il dit: "Si cette proposition est adoptée, je sens qu'il est de mon devoir de me retirer." Ensuite, quand ses manœuvres commencèrent, il se borna à trouver mauvais le mot *certitude*, et consentit à adopter l'esprit de l'amendement; mais ce ne fut qu'après qu'il se fut assuré que la majorité de la chambre était en faveur de la proposition de M. Bignon. Quand cet amendement fut d'abord proposé, non seulement le ministre et ses agents avertirent la chambre que l'adoption d'une telle motion conduirait à un changement de ministère; mais, en outre, le *Journal des Débats*—organe payé du ministère—déclara à la France que cet amendement voulait "la guerre," et rien de moins; que si la chambre l'adoptait, elle se déclarerait par là pour la guerre; et conséquemment, que tous ceux qui étaient en faveur du système d'alors de M. Périer, devraient s'y opposer avec franchise, et sans hésiter.

Cependant, quand M. Périer s'apperçut que ces manœuvres étaient inutiles, que la chambre ne se laissait pas effrayer aussi aisément, et qu'elle osait penser que, dût-il se retirer, les marées n'en suivraient pas moins leur cours ordinaire, et que le soleil ne brillerait pas avec moins d'éclat—il jugea prudent de mettre les pouces, et résolut de changer de système—C'est alors que je vous écrivis une lettre dont j'ai parlé. Depuis ce jour, M. Périer informa ses partisans qu'il ne s'opposerait qu'au mot *certitude*, et qu'il demanderait qu'on y substituât le mot *espérance*, qui s'accorderait avec son système modifié, et laisserait la question de la Pologne assez certaine. De manière que depuis ce moment le *Journal des Débats* a été averti de ne plus rien dire contre la proposition de M. Bignon; et le *Moniteur* et le *Messager des Chambres* ont été silencieux comme la tombe. Ainsi hier la question fut appelée pour être mise en discussion; une heure ou deux ont été perdues en récriminations sur la séance précédente; et M. Périer, qui voulait faire décider qu'un ministre de la couronne avait toujours le droit de parler en tout temps, même quand le scrutin circule, a vu, à son grand chagrin, l'ordre du jour adopté et la question laissée indécisive. Quand cette affaire fut terminée, l'amendement de M. Bignon fut soumis à la chambre, mais altéré par un sous-amendement qui, pour plaire à M. Périer, substituait le mot *espérance* au mot *certitude*; et, si cet amendement eut été adopté, il laissait la cause de la Pologne entièrement entre les mains du gouvernement, et n'exprimait aucun sentiment décisif. M. Périer ne vit aucune objection à un tel amendement, et il dit: "Cela s'accorde parfaitement avec ma manière de voir sur ce sujet." Mais ce n'était pas le sentiment de la chambre, et le président du conseil s'en apperçut bientôt. M. Bignon suggéra alors le mot *assurance* à la place de *certitude*, et le pauvre M. Périer s'empressa de s'en emparer, croyant voir par là un moyen de se tirer de peine, en évitant une entière défaite. La majorité de la chambre eut pitié de lui; comme il avait tant de peur de la *certitude*, et que l'*assurance* lui plaisait si fort, la chambre adopta ce dernier mot, et l'amendement fut adopté comme suit: "Dans les paroles touchantes de V. M. sur les malheurs de la Pologne, la chambre des députés aime à trouver une assurance qui lui est bien chère; La nationalité polonaise ne périra." Durant quelques minutes après l'adoption de cet amendement, M. Périer était dans un état de joie et de satisfaction. Il s'imaginait avoir remporté une victoire—et serait resté dans cette erreur, si un mauvais plaisant en lui ouvrant les yeux, ne lui eût appris qu'il avait ergoté inutilement, et que *certitude* et *assurance* étaient une seule et même chose. Car ce plaisant, le "Dictionnaire de l'Académie Française" à la main, qui, pour nous, est une autorité suffisante et conclusive, fit voir à notre président du conseil que *certitude* signifie *assurance pleine et entière*; et qu'*assurance* signifie *certitude!* Cela décomposa notre Périer, qui, n'eût été la honte de se dégrader devant la chambre, eût lacéré le dictionnaire, et fait brûler l'Académie. Néanmoins, il fut en quelque sorte tiré de son agitation par l'observation de M. Guizot, qu'"*une* assurance," n'était pas aussi positif que "*l'*assurance, en ce que le premier article est indéfini, et l'autre défini; et ainsi débarrassé du poids qui l'oppressait, il alla dîner.

Or voilà comment notre président du conseil interprète la révolution de juillet!! Pendant qu'il joue sur les mots et sur les articles indefinis, et qu'il en impose à la chambre sur le sens de *certitude* et d'*assurance*, la Pologne est occupée par une armée russe, et Varsovie est investi, ou du moins entouré par les troupes d'un despote étranger et barbare! Quel nom donnez-vous à cette conduite? Je l'appelle méprisable. Néanmoins, l'amendement fut adopté à une grande majorité; et maintenant Louis-Philippe sait que les députés de la France, quoiqu'ils ne représentent que l'aristocratie et les rentiers, et environ un centième de la démocratie,—que ces députés, dis-je, demandent et souhaitent que S. M., d'une manière quelconque—par la guerre ou par la paix—par les négociations ou par les boulets de canon—assure la nationalité et l'indépendance de la Pologne; et, prenez y garde! c'est de la *Pologne* qu'on parle. Non pas seulement du Duché de Varsovie—mais de la Pologne—de la Pologne entière—de l'ancienne Pologne—de la Pologne historique—et maintenant de la Pologne des héros. La Lithuanie, la Volhynie, la Podolie, l'Ukraine, peuvent entendre cet amendement avec plaisir, avec espérance, avec confiance—car, croyez-moi, si, après cette déclaration de la chambre, exprimée avec tant de modération et presque de crainte, la nationalité de la Pologne n'était pas assurée, pas un homme en France ne garantirait à la dynastie régnante la possession du trône, seulement pour une semaine. Si M. Périer croit qu'il a maintenant le droit d'aliandonner ou de sauver la Pologne, selon son bon plaisir, qu'il tente l'expérience, il verra qu'il y a un tribunal auquel il ne peut échapper, et qu'il est dangereux de se jouer de l'opinion publique et de la sympathie nationale. Si M. Périer est réellement aussi respecté qu'il le dit des gouvernemens despotiques de l'Autriche, de la Prusse, et surtout, de la Russie, le moment est venu où il peut prouver son affection en accordant à la Pologne son indépendance, sans guerre, et sans nouveau conflit. Mais s'ils refusent d'écouter ses remontrances, et s'ils defient la France au combat, que M. Périer se persuade qu'il n'acceptera pas le défi pour la France—elle l'acceptera pour elle-même; car la voix de la France a prononcé l'arrêt—"La nationalité polonaise ne périra pas."

L'adresse de la chambre des députés a été adoptée. Je vous ai dit qu'elle serait altérée; et elle l'a été. Je vous ai dit qu'elle serait amendée et rendue plus nationale; et elle l'a été. Je vous ai dit que M. Périer n'aurait pas la majorité pour la totalité de son système; et il ne l'a pas. Et je vous ai dit qu'il se préparait à adapter son système, ou un nouveau système, aux opinions de la majorité; et déjà il le fait. L'adresse telle qu'elle a été votée, est préferable à celle qui a été proposée par la commission, mais elle est loin de celle qu'on attendait des hommes qui ont fait la révolution de juillet 1830. Néanmoins les amendemens sont loin d'être insignifiants. L'un de ces amendemens demande que l'éducation soit nationale et que le monopole de la minorité soit aboli. Un autre, l'amélioration de la condition des classes ouvrières. Un autre, la diminution des impôts directs. Un autre, l'extension des droits municipaux. Un autre affirme que *l'honneur* de la France lui est aussi cher que son *indépendance*, et qu'en conséquence il ne suffit pas de défendre ses frontières contre l'attaque d'un ennemi étranger, mais qu'il faut aussi secourir ses alliés et ses amis, en cas de nécessité, ou en cas que le principe populaire de la révolution de juillet soit attaqué. Enfin un autre amendement, si l'on agit avec droiture, assure à la Pologne son indépendance et sa nationalité. Ces amendemens ne sont pas les seuls qui eussent dû passer; mais néanmoins ils sont nombreux et importants, et le ministère doit convenir maintenant qu'il n'a pas pour le soutenir cette majorité esclave sur laquelle il comptait quand il a dit: "Je suis la majorité!" Mais s'il désire faire adopter ses mesures et obtenir le consentement d'hommes honnêtes et patriotes, il faut que ces mesures soient d'accord avec le principe de la révolution de juillet.

Il faut que j'appelle maintenant votre attention sur *l'état des affaires en Pologne.* *** La révolution de Lithuanie n'est pas terminée, et à moins que l'empereur Nicolas ne consente à accorder à la Lithuanie et à la Somogitie une constitution et la liberté, il trouvera qu'il lui est impossible d'étouffer l'esprit d'insurrection; et, au moment où il y sera le moins préparé, il éclatera de nouveau et ces provinces demanderont encore des secours à la Pologne et à l'Europe.—Varsovie, à ce qu'il paraît, est à-peu-près entouré par les troupes russes. On annonce à Berlin, d'une manière positive, l'arrivée de nouvelles forces; et sur les frontières on est généralement persuadé qu'il faut que Varsovie capitule—soit réduit en cendre—ou que la population de cette ville soit réduite à la famine. Je me plais quelquefois à espérer le contraire, à rêver à un succès définitif, et à imaginer que la Pologne conquerra son indépendance et pour toujours. Mais ceux qui connaissent mieux les localités et qui sont moins enthousiastes, me rappellent que la Russie a d'immenses ressources, qu'elle peut soutenir campagne sur campagne, ce que la Pologne ne saurait faire; qu'elle peut perdre 100 mille soldats, et les remplacer par le même nombre de barbares; et que, comme elle est grande et puissante, les capitalistes de Paris et de Londres lui prêteront volontiers des fonds pour étouffer la liberté et établir le despotisme. Jusqu'à présent nous n'avons aucune nouvelle positive qui soit fatale aux Polonais en ce qui touche la campagne actuelle; mais consolons-nous dans l'espoir que cette campagne se terminera d'une manière défavorables aux Russes. Et ensuite? Si l'Angleterre et la France permettent qu'une armée en suive une autre, qu'une campagne succède à une campagne, comment la Pologne pourrait-elle résister à tant de massacres répétés et périodiques? Que le gouvernement anglais mette enfin un terme à ses craintes, à son indécision, à sa cruauté. Que le gouvernement français en fasse autant. Si les Polonais sont assurés que dans le cas où la campagne actuelle se terminera en leur faveur ils seront reconnus comme nation indépendante par la France et l'Angleterre, ils feront un vaste et écrasant effort qui anéantira leurs assaillants actuels. Mais si, quand cette campagne sera passée, une autre, et après celle-ci une autre encore doivent la suivre, alors il n'y a plus de fin à l'oppression—plus de borne au despotisme; et la paix, l'humanité, la liberté et le monde sont réduits et écrasés par le colosse barbare. Je vous en prie, donc, faites tous vos efforts dans cette question, et tâchez d'inculquer au gouvernement anglais, que si la Pologne est abattue, toute l'Europe se soulèvera; et que s'il desire la liberté constitutionnelle, il ne faut pas qu'il pousse des millions d'hommes à attaquer tous les gouvernemens existants. La défaite des Polonais aurait pour résultat la chûte des trônes, et l'établissement d'une pure démocratie. Par son intervention en faveur de la Pologne, le gouvernement anglais peut éviter ce résultat; mais s'il ne veut pas intervenir maintenant, le jour viendra où son intervention sera rejetée.

Et que fera-t-on à l'egard de la Belgique? Il circule différents bruits. On nous dit que l'occupation de la Belgique par les soldats français n'est pas agéable au cabinet anglais. On nous dit que le roi Léopold s'apperçoit que le protocole au 18 articles n'est pas populaire, et qu'il songe sérieusement à abdiquer. On nous dit que le roi de Hollande demande la possession du Luxembourg, de Maëstricht, de Vanloo et de la rive gauche de l'Escaut, et qu'il exige qu'on paie les frais de la guerre. On nous dit qu'il refuse d'évacuer Maëstricht et la citadelle d'Anvers; et qu'il refuse son assentiment au protocole adopté par le congrès belge. Comment toutes ces difficultés seront momentanément arrangées, nous l'ignorons; mais ce que nous savons, c'est que tout arrangement ne sera que momentané, qui n'aura pour pas objet la réunion de la Belgique à la France.

Votre obéissant serviteur, O. P. Q.

On se rappelle que, dernièrement à la chambre des députés, le général Lamarque appela M. Lebeau le Sébastiani de la Belgique. A ces paroles, il fut interrompu par le président qui lui dit: "Je dois vous faire observer que vous insultez M. Sébastiani." Le général répliqua: "Si je voulais insulter un de mes collègues, je choisirais un autre endroit que la tribune; mon intention est de personnifier un système et non pas de commettre une personnalité." Ce fut là tout ce qui se passa à la chambre.

Le lendemain, vers une heure, comme le général Lamarque se rendait à la chambre, sa voiture fut arrêtée sur le pont de la Concorde par M. de Rumigny, qui, ouvrant lui-même la portière, lui dit: "General, M. Sebastiani se tient pour offensé par vos observations d'hier, et il m'a chargé de vous en demander satisfaction. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous prier de nommer deux seconds pour vider cette affaire.—Je ne demande pas mieux, répliqua de suite le général, mais quels sont les seconds de M. Sébastiani?—Mr. Jacqueminot et moi aurons l'honneur de lui en servir.—Deux hommes braves et honorables, et puisque Mr. Sébastiani vous a choisis pour ses seconds, vous serez aussi les miens, je n'en nommerai point d'autres.

Il descendit alors de voiture et s'avançant vers M. Sebastiani qui attendait au bout du pont: "N'y a t il pas là-dedans beaucoup d'éclat inutile? lui dit-il; pourquoi ne pas m'avoir écrit un mot à ce sujet hier au soir ou ce matin? est-il nécessaire, croyez-vous, que vous et moi prouvions notre courage aussi publiquement que si nous n'étions encore que sous lieutenans?"

Le général et M. Sébastiani se dirigèrent alors, avec leurs seconds, vers les champs Elysées; à peine y étaient-ils entrés que Mr. de Rumigny s'écria: mais nous n'avons pas d'armes, il faut que j'en aille chercher. Le général Lamarque, connu pour être un excellent tireur, lui dit de n'apporter que des épées, mais M. Sébastiani insista pour avoir des pistolets, parceque, disait-il, ayant eu le bras cassé, il ne pouvait plus se servir de l'épée. M. de Rumigny partit alors, et il s'écoula un espace de temps considérable avant qu'il fut de retour.

Cependant les deux adversaires s'assirent et entrèrent en conversation, de la manière la plus amicale et la moins embarrassée. M. Sébastiani tira de sa poche un papier qu'il montra au général. C'était un rapport des désastres que l'armee belge venait d'éprouver en Flandre. Il s'en suivit une discussion sur le plan de campagne du prince d'Orangé et comme ces deux messieurs se sont rarement trouvés d'accord sur aucun sujet, ils différèrent encore d'opinion sur celui-là, l'un approuvant et l'autre blamant les dispositions du prince. Cette discussion dura très-longtems.

Au retour de M. de Rumigny, ils se rendirent tous quatre au bois de Boulogne, et un endroit retiré fut choisi pour vider la querelle. Les combattans entrèrent dans un taillis, et les seconds se retirèrent à quelque distance, pour attendre l'issue du combat. Après un certain espace de temps, s'impatientant, ils s'approchèrent de l'endroit où s'étaient enfoncés les deux adversaires, mais grande fut leur surprise de les trouver encore engagés dans leur discussion. M. de Rumigny, élevant la voix, s'écria: Messieurs, il est impossible que deux hommes aussi distingués que vous puissent avoir le moindre désir de se couper la gorge sans la provocation la plus sérieuse. Pensez seulement aux armes que vous allez donner aux ennemis de notre pays, qui ne sont déja que trop avides de triompher par notre division. Général Lamarque, M. Sébastiani se croit offensé, avez-vous quelque objection à déclarer à la tribune que vous n'aviez aucune intention d'être personnel.—Monsieur, repliqua vivement le général, je brûlerais auparavant toute la poudre qui est à Paris.—Alors vous écrirez au moins une lettre dans les journaux?—Non, Monsieur, finissons-en; et tendant la main vers M. Jacqueminot pour qu'il lui donnât un pistolet, il ajouta: Il est tems que cela finisse; allons, à notre affaire.

A ce moment, M. Jacqueminot, s'approchant de lui: Mais, Général, lui dit-il, il est impossible que vous ayez voulu insulter un vieux camarade, qui s'est trouvé six fois avec vous sur le même champ de bataille; qui pendant quinze ans a partagé vos opinions; qui a été votre ami et qui l'est encore. Vous avez vous-même déclaré à la tribune que vous n'aviez pas l'intention de dire une personnalité; tout-à-l'heure vous disiez encore dans votre voiture que d'être comparé à M. Lebeau ne pouvait offenser personne, puisque M. Lebeau est un orateur célèbre et un homme de talent. Pourquoi ne pas répéter cela?—Ce que vous dites est vrai, et de plus M. Lebeau a eu le même système que M. Sébastiani, c'est là tout ce que je veux observer.—Eh bien, consentez à écrire une lettre, non pas officielle, mais amicale, adressée à M. Sébastiani, et qui confirme ces faits.—Je suis tout prêt à le faire, répliqua le général, car c'est ce que je pense. Cependant, puisque nous sommes venus ici, je ne désire pas que cette lettre finisse entièrement cette affaire, je voudrais avoir une explication. M. Sébastiani, dans sa réponse, a insinué que j'étais un *homme de parti*: cette expression me semble plus offensante que celle dont je me suis servi; c'est pourquoi si je lui écris une lettre franche et sincère, j'exige qu'il m'en écrive une pour expliquer les paroles qu'il m'a adressées.

M. Sébastiani consentit à cette demande et les deux lettres furent écrites en même temps et sur le terrain.

Non content de cela, le général Lamarque, en montant dans sa voiture, fit cette observation: "Messieurs, si la plus légère obscurité s'élevait sur cette affaire, je me réserve le droit de ne pas la regarder comme entièrement terminée.—Oh! quant à cela, répliquèrent les seconds, c'est à nous d'avoir soin qu'elle soit claire et nous nous en rendons garans.

☞ Pour obliger quelques-uns de nos abonnés, nous publions les couplets suivants:

LE POLONAIS.

AIR: *Ma chaumière, mon troupeau.*

Sur les remparts de Varsovie,
Un Polonais versait des pleurs;
Ah disait-il, quoi ma patrie
Ne trouvera point de vengeurs!
Par vous qui nous donnez des larmes
Les Grecs furent mieux secourus:
Donnez-nous, donnez-nous des armes,
Ou bientôt nous ne serons plus.

Un jour peut-être, ô pauvre France,
Les rois contre toi s'armeront,
Et devant leur Sainte-Alliance
Tes libertés disparaîtront;
Alors en reprenant les armes
Tu feras des vœux superflus,
Et tu nous donneras des larmes,
Mais hélas nous ne serons plus.

Des Musulmans jadis la rage,
Autrichiens vous fit reculer,
Ivres de sang et de carnage
Au monde ils allaient commander,
Déjà les peuples en alarmes,
Par eux se regardaient vaincus:
Sobiesky fit prendre les armes:
Et sans nous vous ne seriez plus.

Américains, votre grande ame
Non, n'oublie pas un bienfait.
Ah, pour nous votre cœur s'enflamme,
Nos fils* des ingrats n'ont point fait;
A leurs enfans donnez des armes
Vous honorerez leurs vertus:
De vous ils aimeront les larmes
Lorsqu'hélas ils ne seront plus.

* Kociusko et Pulaski.

ILS NE PÉRIRONT PAS.

AIR: *Te souviens-tu.*

Vous périrez Polonais invincibles,
Dont le courage autrefois nous sauva:
Vous périrez, et nous autres paisibles
Nous oublirons et Dresde et Moskoua.
Mais nous! français, pleins de reconnaissance
Nous rendrons, en marchant sur vos pas,
Leur sang jadis a coulé pour la France,
Ils sont Français! ils ne périront pas.

Ministre ingrat que ton front se découvre,
Poniatowsky sur la terre apparaît,
Et du tombeau qui, pour ce héros s'ouvre,
Il dit Leipzik..... puis encore il se tait:
Son ombre ici vient demander vengeance,
En son écharpe il tient toujours son bras
Son sang jadis a coulé pour la France,
Ils sont ses fils! ils ne périront pas.

La Prusse aussi contr'eux fournit des armes
Et du tyran se montre le soutien;
Aux Polonais, à qui servent nos larmes,
Volons près d'eux; ou ne disons plus rien,
Quoi, nous souffrir ce surcroit d'arrogance!
Lâche Prussien, avant peu tu verras,
Que si leur sang a coulé pour la France,
Ils sont français! ils ne périront pas.

Toi, leur ami, captif de Sainte-Hélène,
Pour les venger, ah sors donc du tombeau!
Et que l'effroi que ton grand nom entraîne,
Au pôle nord repousse leur bourreau,
A tous ces rois prosternés en silence,
En te montrant, aussi tu rediras:
Leur sang jadis a coulé pour la France,
Ils sont Français; ils ne périront pas.

Les amis et connaissance de feu **PIERRE EUGENE HATREL**, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures. Son corps est exposé chez lui, rue des Français, entre Moreau et Casa-Calvo.

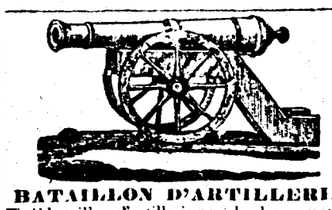

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE bataillon d'artillerie prendra les armes aujourd'hui, à 4 heures precises, pour rendre les honneurs funèbres à Mr. PIERRE EUGENE HATREL, ancien membre du bataillon. Equipement complet, veste bleue et pantalon blanc, trois cartouches. Par ordre du major,
27 oct U. DUREL, adj. maj.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A. LACOUTURE, a transporté son établissement de Confiseur-Distillateur de la rue de Chartres, No. 19, à l'ecoignure des rues du Canal et du Camp. Il saisit cette occasion pour remercier le public et ses amis de la confiance qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour pour le succès de son établissement.

Il continue toujours de tenir un grand assortiment de marchandises de ce genre, convenables pour les marchés de la campagne, tels que liqueurs en barils et en caisses, sirops assortis vins étrangers, confitures de la Havane, jus de citron, dragées assorties et autres articles, qu'il vendra à un prix qui mettra les détaillans à même de faire un bénéfice raisonnable, les ordres qui lui seront remis par MM. les capitaines de bateaux-à-vapeur seront toujours remplis avec ponctualité et précision. 27 oct —1m.

CANNES DE PLANT.

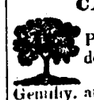

A vendre sur l'habitation de Mr. Prosper Marigny, trente cinq arpents de superbes cannes d'otahity.

S'adresser sur les lieux, où à Mr. Gentily, aux magasins de Mr. B. Marigny vis-à-vis le chemin à coulisse. 27 oct.—3

PRIME PORC.—50 barils prime porc, à vendre par DUCROS & MORPHY,
27 oct rue de la Levée, No. 13.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers, légataires, héritiers ainsi qu'à toutes les personnes intéressées dans la succession de feu Valentin Daublin, d'avoir à détruire dans le délai de dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par James P. Freret, exécuteur testamentaire, et déposé en mon office, à la paroisse St.-Charles, ne serait pas homologué conformément à la loi, et l'exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions.

Paroisse St.-Charles, le 25 oct. 1831.
J. L. LABRANCHE,
27 oct.—3,2ps Juge des Preuves.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Vendredi, 28 octobre, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, dans la rue Plauché, près du chemin du Bayou, une quantité de pieds de fleurs en caisses, appartenant à la succession de feu P. A. Marchand. Conditions, comptant.

Par ordre de la Cour.
27 oct MARTIN BLACHE, registrar.

17 boucauts de sucre sur la Levée, vis-à-vis le ferry, à vendre par
25 oct. DUCROS & MORPHY.

☞ Le brick *Congress*, capt. E. A. Shaw, venant de Boston, est en déchargement vis-à-vis le No. 76, où les consignataires sont invités à venir prendre possession de leurs marchandises.
25 oct.

POUR BOSTON—(paquebot du 1er. novembre)—Le Brick vin voilier, **RUPEE**, capt. Fogue, partira le susdit jour. Pour un très petit frêt ou pour passage ce bâtiment ayant de bons emménagemens, s'adresser au capt. à bord ou à
27 oct STETSON & AVERY.

POUR LA HAVANE.

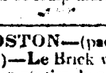

On demande 200 barils pour compléter le chargement du brick espagnol **YSABELLA y JUAN**, pour le port ci-dessus; pour lesquels, ou passage, s'adresser à
25 oct J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LA BIAE D'ARANZAS.

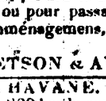

—Le beau pilotbot doublé en cuivre, **PILOT**, capt Pearce, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera promptement expédié. Pour le reste du frêt ou pour passage, ce bâtiment ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou bien à
25 oct J. W. ZACHARIE & CO.

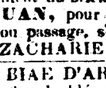

A FRETER—Le navire fin voilier, **WARREN**, doublé et chevillé en cuivre, capt. John Studley. S'adresser à
W. G. HEWES,
25 oct. Rue du Camp, No. 9.

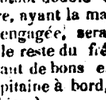

A FRETER—Le beau brick fin voilier **CONGRESS**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Ebenezer A Shaw. S'adresser à W. G. HEWES,
25 oct. Rue du Camp, No. 9.

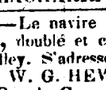

A LOUER.—Deux jolies offices situées rue Poydras, entre Magasins et Levee, pour les conditions, s'adresser à
STETSON & AVERY.
27 oct rue du Camp, No. 31.

ANIMAUX EPAVES.

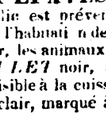

Le public est prévenu qu'il se trouve sur l'habitation de Mr. Ludger Fortier, les animaux suivans:

Un *MULET* noir, ayant une marque illisible à la cuisse droite;

Un *CHEVAL* bai clair, marqué à la cuisse gauche Z D;

Une *JUMENT* baie, ayant une étoile au front, un pied de derrière blanc, marquée à la cuisse et à l'épaule droites d'étampes espagnoles;

Une *VACHE* noire en blanche, avec son suivant, ayant une marque dans une tache noire sur la cuisse gauche.

☞ Les personnes à qui peuvent appartenir ces animaux sont priées de les réclamer, et de payer les frais de savane et d'impression. Si huit jours après la dernière publication (qui se trouve le mardi, 15 novembre) ces animaux n'étaient pas réclamés ils seront vendus le dit jour, sur les lieux, à 4 heures de l'après-midi, conformément à la loi.

Paroisse Jefferson, le 20 octobre 1831.
G. DESCHAPELLES,
27 oct.—3, 1ps Syndic.

CHAISES.

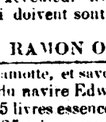

Le soussigné venant de recevoir du Nord, de jolies chaises en paille, les vendra à bon marché. Les personnes qui en auraient besoin feraient bien de s'adresser de suite, afin de profiter de cette bonne occasion. JN. ROUSSEAU,
Ebeniste, No. 148, rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis. 27 oct

N. Carrière contre *P. Godefroy.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Samedi 5 Novembre, à 4 heures, au Principal:

1 glace, 2 jarres, 1 armoire; une quantité de vaisselle; une presse, 1 table à dîner en acajou, chaises, &c. &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.
27 oct L. DAUNOY—marshall.

AVIS.

LE soussigné ayant tire une Lettre de change sur Messrs. Toledano & Gaillard de la Nlle. Orleans en faveur de W. L. Robeson, de la somme de $730, payable à 60 jours de vue et datée le 30 Septembre, 1831; comme ce mandat a été obtenu par contrainte et tandis que le soussigné se trouvait détenu dans la la Province de Texas, il prévient le public de ne pas négocier cet effet, attendu qu'il est déterminé à ne pas le payer.

Opelousas, 14 Octobre 1831.
25 oct—1 B. R. ROGERS.

LA lettre de change mentionnée dans l'avis ci-dessus, nous avait été remise pour en faire la demande de paiement, et les circonstances par lesquelles elle a été donnée nous sont entièrement inconnues.
27 oct.—1 W. L. ROBESON & CO.

LIVRES NOUVEAUX.

THE King's Secret *(le Secret du Roi,)* par l'auteur de *The lost Heir, &c.* (l'Héritier perdu, &c.) reçu récemment et à vendre par E. JOHNS & CO.

Au coin des rues du Camp et de la Commune, et rue de Chartres No. 113. 25 oct

AVIS.—Les personnes auxquelles il pourrait être dû par la succession de feu Mr. *Antonio de Sitra* dit *Gonzales*, sont invitées à s'adresser au soussigné, exécuteur testamentaire du défunt; et celles qui doivent sont priées de payer immédiatement.
25 oct-3 RAMON OTERO.

ESSENCE de Bergamotte, et savon à odeur, en déchargement du navire Edward Bonaffé, de Philadelphie.—85 livres essence de Bergamotte extrêment pûre; 25 caisses savon à odeur: à vendre par F. P. DUCONGÉ,
25 oct au coin des rues Chartres & Conti.

A VENDRE par le soussigné; 50 sacs café de Rio; 20 do. Java; 40 caisses thé, poudre à canon, et impérial, 20 caisses blancs de baleine; 2 pipes genièvre de Hollande; 2 boucauts rum de la Jamaique; 1 pipe vin madère; 5 caisses tabac No. 1 de Myers; en débarquement du navire Cincinnati, et à vendre par P. M. TOURNÉ,
25 oct No. 15, rue de Nouvelle-Levée.

IL a été conduit chez le syndic de la 3me. section de la paroisse St. Bernard,

UN CHEVAL américain de couleur rouen, extrémités noires, crains et queue noirs, sans aucune marque. Si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici au 15 Novembre, il sera vendu le dit jour à l'encan par le syndic, à l'heure de midi, conformément aux réglemens de police.—*Paroisse St. Bernard, 15 Oct. 1831.*
25 oct—3 P. JORDA, syndic.

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feue *Louise Cheverie, veuve Moniette*, sont invitées à les présenter sans délai, pour paiement, à l'exécuteur testamentaire soussigné.
25 oct—3 PHILIPPE ROSS.

SCHALS satin et plusieurs balles indiennes ayant droit au drawback, convenables pour les marchés espagnols ou mexicains, en débarquement et à vendre par F. PERRET,
20 oct rue Toulouse, No. 62.

WHISKEY rectifié venant d'être reçu, et à vendre par W. G. HEWES,
25 oct No 9, rue du Camp.

A LOUER—Une nourrice très saine et garantie bon sujet. S'adresser au bureau de cette feuille. 22 oct.—3

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la goëlette Sirena, venant de la Havane, 200 balles tabac en feuilles; 74,000 cigarres.
20 oct.—4 FRANCISCO PAYRO,
rue St. Philippe, No. 78.

VENTE A L'ENCAN.

PAR P. A. GUILLOTTE.

J'EXPOSERAI en vente mardi, 1er. novembre, à 9 heures, sur mon habitation